

## ALLOCATION

prononcée au Pensionnat de N.-D. de Bellevue, Québec, à l'occasion du trois centième anniversaire de la naissance de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, 1620-1920.

---

(fin)

L'allégresse qu'éprouvait Marguerite Bourgeoys à posséder Notre Seigneur au milieu de ces Sœurs allait toujours croissant; si bien que trois ans plus tard elle résolut d'exprimer officiellement sa reconnaissance à Jésus-Hostie en rédigeant une formule d'action de grâces qui reste comme un témoignage irrécusable de sa dévotion pour la sainte Eucharistie. "Comme voilà, dit-elle, la troisième année que notre Dieu, le souverain de tous les êtres, le créateur du ciel et de la terre et de toutes choses, a bien voulu prendre une place dans cette maison dans laquelle on célèbre la sainte messe, on fait la sainte communion, les confessions et toutes autres dévotions permises, je ne trouve point de termes pour lui rendre des actions de grâces pour tous les bienfaits que nous avons reçus de sa majesté divine, spécialement de cette mémorable faveur de le posséder au T. S. Sacrement de l'autel. Tout ce que nous pouvons faire est que, sa bonté ayant agréé que la sainte Vierge soit notre institutrice, nous nous servions de ce moyen pour nous acquitter envers lui, afin que, nous mettant toutes en la compagnie de cette divine mère et en celle des neuf chœurs des anges, nous ramassant toutes comme autant de petits filets mis ensemble et bien unis, nous tâchions, en reconnaissance des bienfaits de Dieu, et avec le secours de sa grâce, l'intercession de la sainte Vierge et des saints anges, de remplir les obligations de notre état dans l'éducation des enfants." C'est toujours dans le même esprit qu'elle recommandait à ses filles, qui allaient fonder de